

Projet de loi modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, n^{os} [1355/1 à 3](#).

Le projet de loi modifie la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la transposition de la directive 2014/53/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques et abrogeant la directive 1999/5/CE (Journal officiel de l'Union européenne, 22 mai 2014) (également appelée Radio Equipment Directive en anglais, d'où "RED" ci-après). La RED établit un cadre réglementaire pour la mise à disposition sur le marché d'équipements hertziens et leur mise en service dans l'Union (télécommandes, émetteurs radio, talkies-walkies...). Il incombe aux pouvoirs publics de repérer les équipements radioélectriques non conformes, de prendre les mesures appropriées et d'interdire la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques non conformes. Les dispositions de la RED sont entrées en vigueur dans tous les États membres de l'Union européenne le 11 juin 2014. La RED stipule que les États membres doivent l'avoir transposée pour le 12 juin 2016.

La directive 1999/5/CE, qui est remplacée par la RED, a été transposée en droit belge, d'une part par des dispositions qui sont actuellement reprises dans la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques (art. 32 et suivants) et, d'autre part, par l'arrêté royal de 26 septembre 2000 relatif aux équipements hertziens et terminaux et à la reconnaissance de leur conformité. La loi traite principalement des principes de base, entre autres les exigences essentielles relatives aux équipements hertziens, telles que la sécurité, la santé et la bonne utilisation du spectre. De nouvelles exigences, telles que la protection des biens, y sont ajoutées par la RED. Il convient donc d'adapter la loi belge à la RED, ce que vise le présent projet. Tout comme la RED, le projet contient également une réglementation transitoire entre l'ancien et le nouveau cadre: les équipements hertziens mis sur le marché avant le 13 juin 2017 (un an après la date à laquelle la transposition de la RED doit être effective), peuvent toujours satisfaire à l'ancienne réglementation.

[Lire la discussion](#)

Le projet de loi n° 1355 est adopté par 133 voix

Vote nominatif : 009

Oui	133
-----	-----

Becq Sonja, Beke Wouter, Bellens Rita, Ben Hamou Nawal, Blanchart Philippe, Bogaert Hendrik, Bonte Hans, Bracke Siegfried, Brotonne Christian, Burton Emmanuel, Buysrogge Peter, Calomme Gautier, Calvo Kristof, Capoen An, Caprasse Véronique, Carcaci Aldo, Cassart-Mailleux Caroline, Ceysens Patricia, Chastel Olivier, Claerhout Sarah, Clarinval David, Dallemagne Georges, De Coninck Inez, de Coster-Bauchau Sybille, Dedry Anne, Degroote Koenraad, de Lamotte Michel, Delannois Paul-Olivier, Delizée Jean-Marc, Delpérée Francis, Demeyer Willy, Demir Zuhail, Demon Franky, De Roover Peter, Deseyn Roel, Devin Laurent, Dewael Patrick, De Wever Bart, Dewinter Filip, De Wit Sophie, D'Haese Christoph, Dierick Leen, Dispa Benoît, Ducarme Denis, Dumery Daphné, Flahaux Jean-Jacques, Fonck Catherine, Foret Gilles, Frédéric André, Friart Benoît, Gabriëls Katja, Gantois Rita, Geerts David, Gerkens Muriel, Gilkinet Georges, Goffin Philippe, Grovonijs Gwenaëlle, Gustin Luc, Hedebouw Raoul, Heeren Veerle, Hellings Benoît, Hufkens Renate, Jadin Kattrin, Janssen Werner, Janssens Dirk, Jiroflée Karin, Kir Emir, Kitir Meryame, Klaps Johan, Laaouej Ahmed, Lachaert Egbert, Lahaye-Battheu Sabien, Lalieux Karine, Lanjri Nahima, Lijnen Nele, Lutgen Benoît, Luyckx Peter, Maingain Olivier, Massin Eric, Mathot Alain, Matz Vanessa, Metsu Koen, Miller Richard, Muylle Nathalie, Nollet Jean-Marc, Onkelinx Laurette, Özen Özlem, Pas Barbara, Pehlivan Fatma, Penris Jan, Piedboeuf Benoît, Pirlot Sébastien, Pivin Philippe, Poncelet Isabelle, Raskin Wouter, Schepmans Françoise, Scourneau Vincent, Senesael Daniel, Smaers Griet, Smeyers Sarah, Somers Ine, Spooren Jan, Terwingen Raf, Thiébaud Eric, Thierry Damien, Top Alain, Uyttersprot Goedelee, Van Camp Yoleen, Van Cauter Carina, Vande Lanotte Johan, Van den Bergh Jef, Vanden Burre Gilles, Van der Maelen Dirk, Van de Velde Robert, Van Hecke Stefaan, Van Hees Marco, Vanheste Ann, Van Hoof Els, Van Mechelen Dirk, Van Peel Valerie, Van Quickenborne Vincent, Van Rompuy Eric, Van Vaerenbergh Kristien, Vanvelthoven Peter, Vercamer Stefaan, Vercammen Jan, Verherstraeten Servais, Vuye Hendrik, Wilrycx Frank, Winckel Fabienne, Wollants Bert, Wouters Veerle, Yüksel Veli

Non	000
-----	-----

Abstentions	000
-------------	-----